

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°08-2021  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le mercredi 9 juin 2021 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 27 mai 2021

**Etaient présents (17 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	HONDET	Henri	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	MARQUE	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (12 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT - Assistante administrative, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur Bernard MASSIGNAN

**Objet : Approbation du compte administratif 2020**

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Président rappelle que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : Monsieur CAPERET Alain est désigné Président de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif 2020 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, dont les résultats sont les suivants :

**Section d'investissement 2020 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	2 622 517,00 €
	Réalisé :	1 478 010,90 €
	Restes à réaliser :	444 890,69 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	2 622 517,00 €
	Réalisé :	1 071 557,54 €, dont 319 243,18 € de solde d'exécution négatif reporté de N-1
	Restes à réaliser :	274 326,24 €

**Section de fonctionnement 2020 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	3 784 965,00 €
	Réalisé :	3 543 965,18 €, dont 314 805,60 € de résultats repris de l'exercice 2019 (002)
	Restes à réaliser :	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	3 784 965,00 €
	Réalisé :	1 647 654,90 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2020**

<b>Investissement</b>	406 453,36 €
<b>Fonctionnement</b>	1 896 310,28 €
<b>Résultat global</b>	<b>2 302 763,64 €</b>

Hors la présence du Président et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2020 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2020,

**RAPPELLE** que l'approbation du compte de gestion 2020 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

**Le Président**

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU".

**Michel CAPERAN**